« En route pour la Légion Etrangère » Dimanche 1er juin 2025

Nicolas ALBRECHT et Jean-Pierre BLANC DU COLLET se sont alliés pour nous proposer une sortie à la découverte de la Légion Etrangère.

Les participants partiront de la boulangerie « LE PAIN DU JOUR » située ZAC de LA BARQUE sur la D96, en direction d'AUBAGNE (la même que celle fixée pour le RV de la sortie « Sur les traces de Pagnol).
Pour ceux qui n'y étaient pas : A partir du rond-point du Canet de Meyreuil sur la D7N, prendre la D96 en direction d'AUBAGNE. A LA BARQUE, garder AUBAGNE (au feu, il y a une station Esso).
Au premier rond-point, à gauche ➔ ZAC de La Barque

Rendez-vous à partir de 8 h 15 pour 1 café/croissant pour départ impératif à 9 HEURES

Par la D96 nous irons en direction du musée de la Légion Etrangère à AUBAGNE où nous serons attendus vers 10 heures pour une visite guidée d'une heure environ.
Nous repartirons en direction de PUYLOUBIER vers l'Institut des Invalides de la Légion Etrangère (domaine Capitaine d'Anjou) pour y déjeuner sur place (menu unique).
A partir de 14h30/15 heures, des tours gracieux dans nos voitures pourront être proposés aux pensionnaires de la Légion.
Il y aura aussi la possibilité de se balader dans le domaine sans omettre de visiter la boutique de souvenirs…

Bulletin d'inscription à rendre avant le : Jeudi 15 mai 2025

Les bulletins d'inscription pourront être directement remis à Jean-Pierre BLANC DU COLLET avec chèque à l'ordre des Vieux Volants de Provence (ou mention date du virement) lors de la prochaine réunion mensuelle des V.V.P. (mardi 7 mai 2025).
Ou à adresser aux VIEUX VOLANTS DE PROVENCE,
Maison associative des Quartiers Sud – 75 Route des Milles 13090 AIX EN PROVENCE
(Jean-Pierre BLANC DU COLLET se chargera de les récupérer dans la boîte-aux-lettres du club)

Bulletin d'inscription : « Légion Etrangère » le dimanche 1er juin 2025

Monsieur, Madame :………………………………………………………………………………...

Téléphone(s) : ………………………………………………………………………………………

AUTO : Marque :…………………… Type :………………………… Année :………………

Membre et conjoint du club VVP :…………… x 50 € par personne = …………………….. euros
Extérieurs :…………… x 53 € par personne = …………………….. euros

Paiement total de …….. € par chèque joint à l'inscription OU par virement bancaire du ……………..